



ARRÊTÉ N°03-11-2025
Portant autorisation de pose d'enseignes

ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ 03-07-2025

Le Maire de la Ville de RIBERAC,

VU le Code de l'environnement ;

VU la demande d'autorisation préalable de nouvelle installation d'un dispositif ou d'un matériel supportant une enseigne référencée n° AP 024 352 25 D0001, présentée par Madame Clémence ALLEMANDOU, demeurant 95 impasse des Pradeloux 24320 BERTRIC-BUREE,

VU l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiment de France en date du 18 décembre 2024.

CONSIDERANT que l'installation prévue pour ces enseignes répond aux exigences imposées par le Code de l'environnement ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'autorisation pour l'installation d'enseignes sur l'immeuble sis 8 rue GAMBETTA 24600 RIBERAC est accordée.

ARTICLE 2 : Dans un délai de deux mois à compter de sa notification le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire de Ribérac ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de la DORDOGNE
- Au demandeur

Fait à RIBERAC le 04 mars 2025

Le Maire,



Nicolas PLATON